## AMAP LE PANIER VANVEEN Maison Gaillard - Production fruitière

 110 rue Royale

 78580 Les Alluets le Roi

# Contrat d'engagements Produits Transformés Février/Mars 2023

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 1 distribution qui aura lieu le 14 Mars 2023.

**Engagements de l'adhérent :**

* pré financer la production
* assurer au moins une permanence distribution et se rendre au moins une fois à la maison Gaillard pendant la saison d'engagement
* gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) aux distributions
* participer à la réunion de bilan de fin de saison

**Engagements du producteur fruitier partenaire :**

* livrer les quantités de jus de pommes à la date précitée selon les quantités demandées :
* Tarifs

|  |  |
| --- | --- |
| Jus de pomme bio (1L) | 4.50 euros |

* être présent aux distributions et accueillir les adhérents à la maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement
* être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

**Quantités choisies :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Jus de pomme bio (1L) | … | x 4.50 | … |
|  | Montant total du contrat | … |

**Modalités de paiement** : un chèque.

**Distribution :**

Jour : 14 Mars 2023..Horaires : 18h30 à 20h.. Lieu : Marché de Vanves …

*En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.*

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à ........……. Le .............................................

Nom et signature de l’adhérent .............................................

Signature de l’agriculteur Dominique Gaillard pour la Maison Gaillard

Nom et signature d’un membre du collectif de l’AMAP ………………..…………